



RAMSAR CONVENTION

Rapport national Ramsar à la COP15

Assistance

Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le personnel du Secrétariat à l'adresse nationalreports@ramsar.org. Utilisez cette adresse de courriel pour une réponse rapide du Secrétariat.

Lien vers le tutoriel en ligne pour savoir comment accéder et utiliser le Système en ligne des rapports Ramsar : <https://www.ramsar.org/fr/document/systeme-en-ligne-des-rapports-ramsar-tutoriel>

Les rapports précédents sont disponibles ici: <https://www.ramsar.org/fr/search>

Lien vers la lettre type de soumission des Rapports nationaux : <https://www.ramsar.org/document/national-reports-cop15-sample-letter>

Veillez lire les orientations générales avant de commencer à remplir le formulaire de Rapport national.

Section 1 : Information institutionnelle

Note importante : Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides considère que les réponses données ci-dessous concernent la liste définitive de vos correspondants. Toutes les personnes énumérées ci-dessous acceptent que les informations soumises serviront à mettre à jour les informations contenues dans la base de données des contacts du Secrétariat et seront publiées sur le site Web public ici Contacts

Nom de la Partie contractante

Le Rapport National rempli **doit être accompagné** d'une lettre au nom du Chef de l'Autorité administrative, confirmant qu'il s'agit de la soumission officielle, par la Partie contractante, de son rapport national à la COP15. Elle peut être téléchargée en utilisant la fonction "Gerer les fichier" de cette question (symbole bleu plus bas)
Lien vers la lettre type de soumission des Rapports nationaux : <https://www.ramsar.org/document/national-reports-cop15-sample-letter>

>>> MALI

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[lettre de soumission rapport COP 15.pdf](#)

Autorité administrative désignée pour la Convention sur les zones humides

Nom de l'Autorité administrative

>>> DIRECTION GENERALE DES EAUX ET FORETS

Chef de l'Autorité administrative - nom et titre

>>> INSPECTEUR GENERAL KANOUTE FATOUMATA KONE

Adresse postale

>>> BP 275 BAMAKO

Téléphone

>>> 00223 76386791

Courriel

>>> kone_fa@yahoo.fr

Correspondant national désigné pour la Convention sur les zones humides

Nom et titre

>>> Capitaine Youssouf TRAORE

Adresse postale

>>> BP 275 BAMAKO

Téléphone

>>> 0022367852784/0022374099569

Courriel

>>> traorey648@gmail.com

Correspondant national désigné pour le Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST)

Nom et titre

>>> Lieutenant Colonel Modibo KONATE

Nom de l'organisation

>>> DIRECTION GENERALE DES EAUX ET FORETS

Adresse postale

>>> BP 275 BAMAKO

Téléphone

>>> 00223 76461575

Courriel

>>> kmodibo36@yahoo.fr

Correspondant national gouvernemental désigné pour le Programme de communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

Nom et titre

>>> Capitaine Aboubacrine ASCOFARE

Nom de l'organisation

>>> DIRECTION GENERALE DES EAUX ET FORETS

Adresse postale

>>> 275

Téléphone

>>> 00223 74580309

Courriel

>>> ababacarine@yahoo.fr

Section 2 : Résumé général des progrès et des difficultés d'application

Dans votre pays, dans la période triennale écoulée (c.-à-d. depuis le rapport à la COP14)

A. Quels ont été les cinq plus grandes réussites en matière d'application de la Convention depuis la COP14 ?

- 1)
>>> Mise en oeuvre de la phase II du Programme de Développement Durable du Delta Intérieur du Niger (PDD-DIN).
- 2)
>>> la dotation d'un plan d'aménagement et de gestion du site Ramsar lac wegnia sur contribution de CARITAS Suisse
- 3)
>>> Célébration régulière de la JMZH avec la participation des partenaires techniques et financiers.
- 4)
>>> Actualisation des FDR des 4 sites Ramsar du Mali
- 5)
>>> Paiement des contributions du Mali pour la période 2016 - 2025.

B. Quelles ont été les cinq plus grandes difficultés d'application de la Convention depuis la COP14 ?

- 1)
>>> Insécurité qui prévaut sur certains sites Ramsar et autres zones humides
- 2)
>>> Insuffisance de moyens pour répertorier d'autres zones humides en vue de leur érection en site Ramsar.
- 3)
>>> Intérêts divergents des populations riveraines des sites.
- 4)
>>> Faible pouvoir financier des Collectivités locales.
- 5)
>>> Pressions anthropiques et climatiques sur les ressources des zones humides.

C. Veuillez décrire les cinq priorités futures pour l'application de la Convention dans votre pays au cours de la prochaine période triennale (2026-2028)

- 1)
>>> Actualisation de la Politique Nationale des zones humides et son Plan d'action.
- 2)
>>> Recherche de financement pour la mise en œuvre des Plans d'aménagement des sites Ramsar du lac Magui, et de la Plaine inondable du Sourou
- 3)
>>> Recherche de financement pour l'inventaire national des zones humides et l'inscription d'autres sites sites Ramsar
- 4)
>>> Fonctionnement correcte des Initiatives Régionales Ramsar Nigewet et Senegalwet .
- 5)
>>> Bénéficier des Fonds Ramsar de petites subventions

D. L'Autorité administrative a-t-elle des recommandations à faire sur l'aide qu'apporte le Secrétariat de la Convention en matière d'application ?

>>> Appui des Fonds Ramsar de petites subventions

E. L'Autorité administrative a-t-elle des recommandations à faire sur l'aide qu'apportent les Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention en matière d'application (y compris les partenariats en cours et à développer)

>>> Contribuer au renforcement des capacités du Comité National Ramsar

Contribuer à l'évaluation et à la mise à jour des sites Ramsar

Appui à la gouvernance et à la sensibilisation sur les zones humides

F. Conformément au paragraphe 21 de la Résolution XIII.18, Égalité entre les sexes dans le contexte des zones humides, veuillez faire une brève description de la parité hommes-femmes, s'agissant de la participation aux décisions, programmes et travaux de recherche relatifs aux zones humides.

>>> L'équilibre entre les hommes et les femmes qui participent aux décisions ne consiste pas seulement à accroître la participation du sexe sous-représenté à tous les domaines de prise de décision. Il s'agit aussi d'assurer un fonctionnement plus efficace des groupes déjà équilibrés qui participent aux décisions, programmes et travaux de recherche relative aux zones humides et de préserver l'équilibre hommes-femmes dans le temps.

□ Notons que le rôle des femmes en matière de gestion des zones humides demeure sous-estimé au Mali et les normes économiques et sociales favorisent souvent leur inégalité au regard de la participation et la prise de décisions.

G. Sur la base des indications que vous avez données ci-dessus, indiquez les domaines possibles dans lesquels des changements sont nécessaires pour parvenir à l'égalité entre les sexes.

>>> la politique gouvernementale sur le pourcentage des postes et responsabilités attribués aux femmes

H. Veuillez décrire les enseignements acquis du point de vue des travaux sur l'égalité entre les sexes dans le contexte des zones humides, dans votre pays.

>>> les femmes occupent 30% des postes dans le gouvernement malien, elles occupent les postes de responsabilités à tous les niveaux

K. Veuillez faire la liste des organisations consultées ou ayant contribué aux informations fournies dans ce rapport.

>>> □ Comité national Ramsar, partenaires intervenant dans la gestion des zones humides (UICN, GIRE, Wetlands

International, CARE, ONG Nationales comme AMPRODE Sahel, AMCFE, AMPEF, etc.

Section 3 - Tous les buts : Indicateurs (questions) et autre information sur l'application

Dans leur réponse à chacune de ces questions, les Parties contractantes sont encouragées à fournir des liens, des références/ à télécharger si possible des documents et pertinents.

Section 3 - But 1 : S'attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides

Dans leur réponse à chacune de ces questions, les Parties contractantes sont encouragées à fournir des liens, des références/ à télécharger si possible des documents et pertinents

[Référence : Objectifs de développement durable1, 2, 6, 8, 11, 13, 14, 15]

Objectif 1

Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 14]

1.1 Des mesures ont-elles été prises depuis la COP14 pour intégrer la protection, l'utilisation rationnelle et la restauration ou les avantages des zones humides dans d'autres stratégies et processus de planification nationaux, y compris : {1.1}

Please select only one per square.

a) Politique ou stratégie nationale de gestion des zones humides	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☒ A=Oui
b) Stratégies d'élimination de la pauvreté	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☒ C=Partiellement ☐ B=Non ☐ A=Oui
c) Plans de gestion des ressources en eau et d'économie d'eau	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☒ A=Oui
d) Plans de gestion des ressources côtières et marines	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☒ B=Non ☐ A=Oui
e) Plan de gestion intégrée de la zone côtière	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☒ B=Non ☐ A=Oui
f) Plans nationaux/stratégies nationales pour les forêts	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☒ A=Oui
g) Politiques ou mesures nationales pour l'agriculture	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☒ A=Oui

h) Stratégies nationales et Plans d'action nationaux pour la biodiversité rédigés dans le cadre de la CDB	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☒ A=Oui
i) Politiques nationales pour l'énergie et l'exploitation minière	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☒ A=Oui
j) Politiques nationales pour le tourisme	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☒ A=Oui
k) Politiques nationales pour le développement urbain	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☒ A=Oui
l) Politiques nationales pour les infrastructures	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☒ A=Oui
m) Politiques nationales pour l'industrie	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☒ A=Oui
n) Politiques nationales pour l'aquaculture et les pêches {1.3.3}	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☒ A=Oui
o) Plans d'action nationaux (PAN) pour la gestion et la lutte contre la pollution	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☒ A=Oui
p) Politiques nationales pour la gestion des eaux usées et la qualité de l'eau	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☒ A=Oui
q) Politiques nationales, stratégies ou plans pour l'assainissement	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☒ A=Oui
r) Politiques nationales, stratégies ou plans pour la sécurité alimentaire	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☒ A=Oui

Objectif 2

L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin

versant ou le long d'une zone côtière.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 7 et à l'objectif de développement durable 6, indicateur 6.3.1]

2.1 Les Lignes directrices relatives à l'attribution et à la gestion de l'eau en vue de maintenir les fonctions écologiques des zones humides et les orientations additionnelles sur les outils et méthodologies ont-elles été portées à l'attention des ministères nationaux et/ou des organismes à différents niveaux des collectivités territoriales (Résolutions VIII.1, VIII.2)? {2.1}

☒ A=Oui

2.1 Information supplémentaire

>>> ☐ Les Comités de bassins et de sous bassins déterminent les spécifications techniques des ouvrages avant d'accorder leur réalisation.

☐ Le comité national de gestion des eaux fixe les prélèvements pour l'agriculture en fonction des crues de l'année.

2.2 Des évaluations des flux environnementaux ont-elles été réalisées du point de vue de l'atténuation des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? {2.2}

☒ B=Non

2.3 L'inscription ou la gestion de zones humides d'importance internationale (« Sites Ramsar ») a-t-elle amélioré l'utilisation durable de l'eau (par exemple, réduction du drainage, utilisation réduite de pesticides, contrôle de la pollution, etc.) dans votre pays ?

☒ C=Partiellement

2.4 Les Lignes directrices relatives à l'attribution et à la gestion de l'eau en vue de maintenir les fonctions écologiques des zones humides (Résolutions VIII.1 et XII.12) ont-elles été utilisées/appliquées dans les processus de prise de décisions ? {2.3}

☒ A=Oui

2.5 Des projets qui encouragent et démontrent les bonnes pratiques en matière d'attribution et de gestion de l'eau pour le maintien des fonctions écologiques des zones humides ont-ils été élaborés ? {2.4}

☒ A=Oui

2.5 Information supplémentaire

>>> ☐ Le Programme Conjoint d'Appui à la GIRE (PCA-GIRE)

☐ Programme de gestion durable du Delta Intérieur du Niger (PDD-DIN)/R. Suède ;

☐ Plan d'action de gestion intégrée des ressources en eau du fleuve Niger (PAGIRE)/R. Pays Bas ;

☐ Etudes pour la conservation des ressources naturelles du Delta intérieur du Niger (ECODEL) J Japon ;

☐ Projet Plan d'action Delta Intérieur du Niger (PADIN) /R. Pays Bas ;

☐ Projet de de gestion des écosystèmes dégradés des Terroirs du Delta (PAGET) / Suède, etc

2.6 Le pays utilise-t-il des zones humides/étangs construits comme technologie de traitement des eaux usées ? {2.8}

☒ A=Oui

2.6 Information supplémentaire

>>> L'Agence Nationale de Gestion des Stations d'Epuration des eaux du Mali, utilise des étangs pour les eaux usées

Objectif 3

Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 7, 10, 15, 16 et 18]

3.1 Votre pays a-t-il instauré des politiques, y compris des mesures d'incitation, des lignes directrices et autres instruments pour encourager le secteur privé à appliquer les principes et orientations Ramsar sur l'utilisation rationnelle (Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides) dans ses activités et investissements concernant les zones humides ? {3.1}

☒ A=Oui

3.1 Information supplémentaire

Veuillez préciser si ces instruments ont été appliqués pour la formulation de politiques ou la mise en œuvre de bonnes pratiques.

>>> Wetlands International, Care Mali, Croix rouge, Caritas, ONG nationales et les particuliers

3.2 Le secteur privé a-t-il entrepris des activités ou des actions pour la conservation, l'utilisation rationnelle et la gestion (a) de Sites Ramsar ou (b) de zones humides en général ? {3.2}

Please select only one per square.

a) des Sites Ramsar	☐ Y=Non pertinent ☐ X=Inconnu ☐ D=Prévu ☐ C=En partie ☐ B=No ☒ A=Oui
b) des zones humides en général	☐ Y=Non pertinent ☒ X=Inconnu ☐ D=Prévu ☐ C=En partie ☐ B=No ☐ A=Oui

3.2 Information supplémentaire

>>> ☐ Caritas à Guiwoyo (Kolokani)

☐ Associations et Organisations paysannes, WI, Care Mali et Croix rouge.

☐ Aménagement des pêcheries et des périmètres irrigués.

☐ Projet ITTAS

3.3 A-t-on appliqué des mesures d'incitation qui encouragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {3.3}

☒ A=Oui

3.3 Information supplémentaire

Veuillez préciser les types de mesures d'incitation (prêts, avantages fiscaux, ou autres)

>>> le Ministère de l'Environnement a mis en compétition les communes de Bamako en 2019 - 2020

3.4 Des mesures ont-elles été prises pour éliminer les incitations perverses qui conduisent à la dégradation ou à la disparition des zones humides ? {3.4}

☒ A=Oui

3.4 Information supplémentaire

Veuillez préciser les mesures prises pour éliminer les mesures d'incitation perverses (par exemple, suppression de subsides pour l'expansion agricole) et veuillez fournir les liens vers les sources ou télécharger ici les documents sources.

>>> les textes législatifs et réglementaires exigent le respect de 25 mètres des berges pour la servitude. Les installations non conformes ont été dans bien de cas détruites. L'application de ces mesures reste confrontée à beaucoup de difficultés

Objectif 4

Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 6]

4.1 Le pays a-t-il un inventaire national des espèces exotiques envahissantes qui ont ou pourraient avoir des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? {4.1}

☒ A=Oui

4.1 Information supplémentaire

>>> ☐ les informations sont disponibles au niveau de l'Institut d'Economie Rural, la Direction Nationale des Eaux et Forêts, autres institutions internationales de recherche comme ICRISAT, et des particuliers

4.2 Votre pays a-t-il adopté des politiques, stratégies, ou lignes directrices nationales sur le contrôle et la gestion des espèces envahissantes concernant les zones humides? {4.2}

☒ C=Partiellement

4.2 Information supplémentaire

>>> ☐ Voir les acquis du Projet multinational de lutte contre les plantes aquatiques envahissantes en Afrique de l'Ouest

4.3 Votre pays a-t-il réussi à contrôler, grâce à des mesures de gestion, des espèces envahissantes présentant un risque élevé pour les écosystèmes de zones humides ? {4.3}

☒ X=Inconnu

4.4 L'efficacité des programmes de contrôle des espèces exotiques envahissantes dans les zones humides a-t-elle été évaluée? {4.5}

☒ A=Oui

Section 3 - But 2 : Conserver et gérer efficacement le réseau de Sites Ramsar

Dans leur réponse à chacune de ces questions, les Parties contractantes sont encouragées à fournir des liens, des références/ à télécharger si possible des documents et pertinents.

[Référence : Objectifs de développement durable 6, 11, 13, 14, 15]

Objectif 5

Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 1, 3 et 5]

5.1 Une stratégie et des priorités nationales ont-elles été établies pour continuer d'inscrire des Sites Ramsar en utilisant le Cadre stratégique pour orienter l'évolution de la Liste de Ramsar ? {5.1}

☒ A=Oui

5.1 Information supplémentaire

>>> ☐ Beaucoup d'informations ont été récoltées par la Direction nationale des Eaux et Forêts pour la fiche descriptive Ramsar (FDR) du lac du barrage de Sélingué en vue de son inscription sur la Liste Ramsar. La recherche de financement est engagée pour les études FDR d'autres zones humides. (projet ITTAS)

5.2 Combien de Sites Ramsar ont un plan de gestion ? {5.3}

☒ E=# Sites

>>> 03

5.3 Pour combien de Sites Ramsar ayant un plan de gestion, ce plan est-il activement appliqué ? {5.4}

☒ E=# Sites

>>> 03

5.4 Pour combien de Sites Ramsar des mesures de gestion sont-elles appliquées en dehors des plans de gestion officiels ? {5.5}

☒ E=# Sites

>>> 01

5.2 – 5.4 Information supplémentaire

>>> Des recherches de financement sont en cours pour l'élaboration du plan d'aménagement et de gestion du lac Magui

5.5 L'efficacité de la gestion a-t-elle été évaluée dans tous les Sites Ramsar (par des plans de gestion officiels, lorsqu'ils existent, ou par d'autres mesures prises pour une gestion appropriée des zones humides) ? {5.6}

Si 'Oui', veuillez indiquer le nombre de Sites Ramsar

Si 'En partie', veuillez indiquer le nombre de Sites Ramsar

Si 'Prévu', veuillez indiquer le nombre de Sites Ramsar

☒ B=Non

5.6 Combien de Sites Ramsar ont un comité de gestion intersectoriel ? {5.7}

☒ E=# Sites

>>> 04

5.6 Information supplémentaire

>>> les comités locaux de gestion

Pour combien de Sites Ramsar une description des caractéristiques écologiques a-t-elle été préparée (voir Résolution X.15)?

☒ E=# Sites

>>> 04

La Résolution VI.13 prie les Parties de soumettre au Secrétariat, en priorité, des cartes et des Fiches descriptives Ramsar complètes sur tous les sites inscrits sur la Liste de Ramsar, et de réviser ces données tous les six ans au moins. Si votre pays n'a pas mis à jour ses FDR comme demandé, décrivez les difficultés ayant empêché la mise à jour, en particulier du point de vue des caractéristiques écologiques.

>>> Le Mali a mis à jour les FDR de ses 04 sites Ramsar avec l'appui du projet GDZHIAO

Les difficultés sont : le manque de moyens financiers, l'absence d'un outil efficace d'évaluation des caractéristiques écologiques des sites

Objectif 7

Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 3, 4 et 10]

7.1 Des mécanismes sont-ils en place pour que l'Autorité administrative soit informée de changements ou de changements possibles, négatifs, induits par l'homme, dans les caractéristiques écologiques de Sites Ramsar, conformément à l'article 3.2 ? {7.1}

☒ A=Oui

Section 3 - But 3 : Utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle

Dans leur réponse à chacune de ces questions, les Parties contractantes sont encouragées à fournir des liens, des références/ à télécharger si possible des documents et pertinents.

[Référence : Objectifs de développement durable 1, 2, 5, 6, 8, 11, 12, 13, 14, 15]

Objectif 8

Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 1, 2, 3, 4, 6 et 21]

8.1 Votre pays a-t-il un inventaire national des zones humides? {8.1}

☒ A=Oui

8.1 Information supplémentaire

Par ex., si 'En progrès' ou 'Prévu', quand sera-t-il terminé ?

>>> ☐ un inventaire national des zones humides a été réalisé en 2007.

☐ Une actualisation de ce travail est nécessaire pour la prise en compte des changements suite aux effets des changements climatiques.

8.2 Si votre pays a un inventaire national des zones humides, l'a-t-il mis à jour dans la dernière décennie [2014-2024]? {8.2}

☒ B=Non

8.3 À quelle fréquence l'inventaire national des zones humides est-il mis à jour ?

☒ C=Pas mis à jour

8.4 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles publiques ? {8.4}

☒ A=Oui

8.6 D'après les données de l'inventaire national des zones humides, le cas échéant, veuillez fournir un chiffre en kilomètres carrés (km²) pour l'étendue totale des zones humides (selon la définition de la Convention sur les zones humides) pour l'année où les données sont disponibles et fournir l'information ventilée pertinente dans le champ ci-dessous. Cette information servira aussi à faire rapport sur l'ODD 6, cible 6.6, indicateur 6.6.1 dont la Convention de Ramsar est coresponsable. {8.6}

☒ E=# km²

>>> 42 046,4

8.6 Zones humides continentales

	Kilomètre carré (km2)
L -- Deltas intérieurs permanents	41 195
M -- Rivières/cours d'eau/ruisseaux permanents	
N --Rivières/cours d'eau/ruisseaux saisonniers/intermittents/irréguliers	
O --Lacs d'eau douce permanents	286,4
P -- Lacs d'eau douce saisonniers/intermittents	565
Q -- Lacs salés/saumâtres/alcalins permanents	
R -- Lacs salés et étendues/saumâtres/alcalins saisonniers/intermittents	
Sp -- Mares/marais salins/saumâtres/alcalins permanents	
Ss -- Mares/marais salins/saumâtres/alcalins saisonniers/intermittents	
Tp -- Mares/marais d'eau douce permanents	
Ts -- Mares/marais d'eau douce saisonniers/intermittents sur sols inorganiques	
U -- Tourbières non boisées	
Va -- Zones humides alpines	
Vt -- Zones humides de toundra	
W -- Zones humides dominées par des buissons	
Xf -- Zones humides d'eau douce dominées par des arbres	
Xp -- Tourbières boisées	
Y -- Sources d'eau douce; oasis	
Zg -- Zones humides géothermiques	
Zk(b) -- Systèmes karstiques et autres systèmes hydrologiques souterrains	

8.6 Zones humides continentales total (km2)

>>> 42046,4

8.6 Zones humides artificielles

	Kilomètre carré (km ²)
1 -- Étangs d'aquaculture	
2 -- Étangs	
3 -- Terres irriguées	
4 -- Terres agricoles saisonnièrement inondée	
5 -- Sites d'exploitation du sel	
6 -- Zones de stockage de l'eau	
7 -- Excavations	
8 -- Sites de traitement des eaux usées	
9 -- Canaux et fossés de drainage, rigoles	
ZK(c)-- Systèmes karstiques et autres systèmes hydrologiques souterrains	

8.7 Comment les caractéristiques écologiques des zones humides de votre pays ont-elles changé, globalement, depuis la COP14 ? {8.5}

Les caractéristiques écologiques comprennent les éléments composants, les processus et les avantages/services écosystémiques qui caractérisent la zone humide à un moment donné.

Please select only one per square.

a) Sites Ramsar	☐ P=État amélioré ☐ O=Pas de changement ☒ N=État détérioré
b) Toutes les zones humides du pays	☐ P=État amélioré ☐ O=Pas de changement ☒ N=État détérioré

8.7 Information supplémentaire

>>> les zones humides en général et les sites Ramsar subissent de fortes dégradations de la part des populations notamment l'agriculture, la pêche, la déforestation, l'urbanisation et la pollution

8.8 Sur une échelle de **1 à 5**, notez le changement global dans les caractéristiques écologiques des zones humides de votre pays, depuis la dernière COP

Please select only one per square.

a) Marine/côtière	☐ 5=amélioration importante ☐ 4=amélioration ☐ 3=pas de changement ☐ 2=détérioration ☐ 1=détérioration profonde
b) Continentale	☐ 5=amélioration importante ☐ 4=amélioration ☐ 3=pas de changement ☒ 2=détérioration ☐ 1=détérioration profonde

c) Artificielle	☐ 5=amélioration importante ☐ 4=amélioration ☐ 3=pas de changement ☒ 2=détérioration ☐ 1=détérioration profonde
-----------------	---

8.9 Quels sont vos principaux besoins en matière d'élaboration ou de mise à jour d'un inventaire national des zones humides pour soutenir les rapports au titre de l'indicateur 6.6.1 des ODD qui vise à établir l'état mondial et les tendances des zones humides ? Veuillez sélectionner ci-dessous. {8.7}

	Ou i
a) Accès aux données et normes d'acquisition des données	☒
b) Méthodes et approches de délimitation des zones humides	☒
c) Classification des habitats	☒
d) Normalisation des méthodes d'interprétation des données	☒
e) Cadre régulateur et structure de gouvernance	☐
f) Ressources	☒
g) Compétences pertinentes	☒
h) Collecte et cartographie des données	☒
i) Collaboration	☒
j) Autres	☐

8.10 Veuillez choisir dans la liste ci-dessous les principaux besoins de votre pays en matière d'utilisation des résultats de l'inventaire national des zones humides pour mettre en œuvre les mandats confiés par la COP, par exemple, la conservation et l'utilisation rationnelle de toutes les zones humides [Résolutions X.2, XIII.12, XIII.13, XIII.14, XIII.16, XIV.17 et Contributions déterminées au niveau national (CDNN)] pour réaliser le développement durable.

	Ou i
a) Ressources	☒
b) Compétences pertinentes	☒
c) Systèmes de données et gestion	☒
d) Application de l'information de l'inventaire national des zones humides pour la prise de décisions (climat, biodiversité et planification/établissement de rapports pour chaque secteur)	☒
e) Cadre régulateur et structure de gouvernance	☒

f) Interprétation et diffusion des données	☒
g) Collaboration	☒
h) Autres	☐

Objectif 9

L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière {1.3.}

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 1, 9, 10 et 15]

9.1 Y a-t-il une politique nationale pour les zones humides (ou un instrument équivalent) en place pour promouvoir l'utilisation rationnelle des zones humides ? {9.1}

☒ A=Oui

9.1 Information supplémentaire

>>> ☐ Politique national des zones Humides 10 septembre 2003.

☐ Plan d'Action des Zones Humides en 2004

9.2 Depuis la COP14, des amendements ont-ils été apportés à la législation ou aux politiques existantes pour refléter les engagements pris envers la Convention sur les zones humides ? {9.2}

☒ A=Oui

9.2 Information supplémentaire

>>> ☐ la loi N° 10-028 déterminant les principes de gestion du domaine forestier national et la relecture de la loi N°95-031, fixant les principes de gestion du domaine faunique national prennent en compte les principes de la gestion des zones humides

9.3 Dans les systèmes de gouvernance et de gestion de l'eau de votre pays les zones humides sont-elles considérées comme une infrastructure aquatique naturelle faisant partie intégrante de la gestion des ressources en eau à l'échelle des bassins hydrographiques ? {9.3}

☒ A=Oui

9.3 Information supplémentaire

>>> ☐ le Mali est membre de Comités de bassins et de sous bassins hydrographiques

9.4 Une expertise et des outils de communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation (CESP) ont-ils été intégrés dans la planification et la gestion des bassins hydrographiques/versants (voir Résolution X.19) ? {9.4}

☒ A=Oui

9.4 Information supplémentaire

>>> > Programme de lutte contre l'ensablement dans le bassin du Niger (PLCE/BN)

9.5 Votre pays a-t-il établi des politiques ou lignes directrices pour renforcer le rôle des zones humides en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements ? {9.5}

☒ A=Oui

9.5 Information supplémentaire

>>> A travers la mise en œuvre des programmes (PDD-DIN, PCA-GIRE, BAM-GIRE), Projets IKI, RESSOURCES, Eco-lac Wégna)

☐ La relecture de la loi 031 portant gestion de la faune et de son habitat ;

☐ Le Plan d'investissement de la CDN

9.6 Votre pays a-t-il inscrit les actions relatives aux zones humides dans les contributions déterminées au niveau national (CDNN) et autres politiques nationales connexes sur l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements ?

☒ A=Oui

9.6 Information supplémentaire

>>> Programme de Développement Durable du Delta, (PDD-DIN), ECODEL, PADIN, PAGET, PCA-GIRE et PRTD etc

9.7 Votre pays a-t-il formulé des politiques, plans ou projets appuyant et renforçant le rôle des zones humides en soutien à des systèmes agricoles viables ou pour l'entretien de tels systèmes ? {9.6}

☒ A=Oui

9.7 Information supplémentaire

>>> Programme de Développement Durable du Delta, (PDD-DIN), PRTD, PCA-GIRE

9.8 Des travaux de recherche à l'appui des plans et politiques pour les zones humides ont-ils été entrepris dans votre pays concernant : {9.7}

Please select only one per square.

a) les interactions agriculture-zones humides	☐ C=Prévu ☐ B=Non ☒ A=Oui
b) les changements climatiques	☐ C=Prévu ☐ B=Non ☒ A=Oui
c) l'évaluation des services écosystémiques	☒ C=Prévu ☐ B=Non ☐ A=Oui

9.8 Information supplémentaire

>>> Dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, le plan d'investissement de la Contribution Déterminée Nationale (CDN) les point a, b, c sont pris en compte.

9.9 Votre pays s'est-il efforcé de conserver et d'utiliser de manière durable des zones humides urbaines et périurbaines, conformément aux Résolutions XI.11 et XIV.10? {9.8}

☒ A=Oui

9.9 Information supplémentaire

>>> Les 8 pays de l'UEMOA ont validé en 2024 un guide d'élaboration des plans de gestion des zones humides urbaines et périurbaines

9.10 Votre pays s'est-il efforcé de conserver de petites zones humides, conformément aux Résolutions XIII.21 et XIII.15 {9.9}?

☒ B=Non

Objectif 10

Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 22]

10.1 Votre pays a-t-il une législation nationale, ou l'équivalent, sur les peuples autochtones et les communautés locales, à tous les niveaux pertinents de la gestion des zones humides et/ou de la gestion des sites ?

☒ A=Oui

10.1 Information supplémentaire

>>> la politique nationale sur les zones humides prend compte cet aspect

10.2 Si la réponse à la question 10.1 est 'Oui', les principes directeurs pour l'examen des valeurs culturelles des zones humides, y compris des connaissances traditionnelles pour la gestion effective des sites (Résolution VIII.19), ont-ils été utilisés ?

☒ A=Oui

10.2 Information supplémentaire

>>> L'élaboration des plans de gestion des zones humides et leur mise en œuvre se font en considérant les valeurs culturelles et les connaissances traditionnelles des communautés

10.3 Des études de cas sur la participation des peuples autochtones à des projets ou des expériences réussies concernant les aspects culturels des zones humides ont-elles été compilées ? (Résolutions VIII.19

et IX.21) ? {10.1}

☒ A=Oui

10.3 Information supplémentaire

>>> ☐ le Festival sur le Niger se tient chaque année depuis 2015 sur les valeurs culturelles liées à l'eau. Il enregistre des milliers de participants de plusieurs pays. Les courses de pirogues et les pêches traditionnelles sont des cérémonies culturelles bien connues dans toutes les régions du Mali. Il en est de même de la traversée des troupeaux au retour des pâturages d'hivernage.

10.4 Les lignes directrices pour l'établissement et le renforcement de la participation des communautés locales et des peuples autochtones à la gestion des zones humides ont-elles été appliquées ? (Résolution VII. 8) {10.2}

☒ A=Oui

10.4 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer la législation/les politiques et les actions nationales qui tiennent compte des besoins et de la participation des peuples autochtones et des communautés locales en matière de gestion des zones humides à tous les niveaux pertinents.

>>> ☐ le Projet ECODEL a commencé cette étude qui a été interrompue avec la situation sécuritaire du pays

10.5 Les connaissances et pratiques de gestion traditionnelles concernant l'utilisation rationnelle des zones humides ont-elles été documentées et leur application a-t-elle été encouragée ? {10.3}

☒ A=Oui

10.5 Information supplémentaire

>>> Elles sont documentées dans les acquis des projets et ONG intervenant dans les zones humides

Objectif 11

Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. {1.4.}

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 11, 12 et 13]

11.1 Une évaluation des avantages/services écosystémiques fournis par les Sites Ramsar et autres zones humides a-t-elle été faite ? {11.1}

☒ A=Oui

11.1 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'En partie', veuillez indiquer pour combien de Sites Ramsar et leurs noms.

>>> A travers les projets et ONG

11.2 Depuis la COP14, des programmes ou projets pour les zones humides contribuant à la sécurité alimentaire et de l'eau et, en conséquence, à l'allègement de la pauvreté, ont-ils été appliqués ? {11.2}

☒ A=Oui

11.2 Information supplémentaire

>>> PDD DIN II, PCA-GIRE, PRTD, WI et autres ONG

11.3 Depuis la COP14, des programmes ou projets pour les zones humides contribuant à apporter d'autres avantages en matière de bien-être humain ont-ils été mis en œuvre ?

☒ A=Oui

11.3 Information supplémentaire

>>> PDD DIN II, PCA-GIRE, PRTD, WI et autres ONG

11.4 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides ? {11.3}

☒ A=Oui

11.4 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'En partie', veuillez indiquer, si le chiffre est connu, le nombre de Sites Ramsar et leurs noms

>>> Site Ramsar de la Plaine Inondable du Sourou.

☐ Site Ramsar du lac Wegnia .

11.5 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et de zones humides en général. {11.4}

☒ A=Oui

11.5 Information supplémentaire

>>> Site Ramsar de la Plaine Inondable du Sourou.

☐ Site Ramsar du lac wegnia .

Objectif 12

Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 2, 8 et 11].

12.1 Des objectifs nationaux ont-ils été fixés pour la restauration des zones humides ?

☒ A=Oui

12.1 Information supplémentaire

>>> Dans le programme de travail annuel de la DGEF, des projets et ONG partenaires

12.2 Avez-vous identifié des sites prioritaires pour la restauration des zones humides ? {12.1}

☒ A=Oui

12.2 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez fournir une liste des sites en précisant les types de zones humides

>>> 06 sites répertoriés par la DGEF en collaboration avec W.I

12.3 Depuis la COP14, des programmes, plans ou projets de restauration/remise en état des zones humides ont-ils été appliqués ? {12.2}

☒ D=Prévu

12.3 Information supplémentaire

Expliquez/précisez les données/statistiques présentées dans le tableau ci-dessus

>>> A travers le projet PRTD (projet de restauration des terres dégradées)

Objectif 13

Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 10 et 14].

13.1 Des mesures ont-elles été prises pour renforcer la durabilité des zones humides lorsqu'elles sont affectées par des secteurs clés, notamment

Please select only one per square.

a) Énergie	☐ D=Prévu ☐ B=Non ☒ A=Oui
b) Mines	☐ D=Prévu ☐ B=Non ☒ A=Oui
c) Agriculture	☐ D=Prévu ☐ B=Non ☒ A=Oui
d) Tourisme	☐ D=Prévu ☐ B=Non ☒ A=Oui
e) Développement urbain	☐ D=Prévu ☐ B=Non ☒ A=Oui

f) Infrastructure	☐ D=Prévu ☐ B=Non ☒ A=Oui
g) Industrie	☐ D=Prévu ☐ B=Non ☒ A=Oui
h) Foresterie	☐ D=Prévu ☐ B=Non ☒ A=Oui
i) Aquaculture	☐ D=Prévu ☐ B=Non ☒ A=Oui
j) Pêche	☐ D=Prévu ☐ B=Non ☒ A=Oui

13.1 Information supplémentaire

>>> A travers les politiques sectorielles

13.2 Des pratiques d'évaluation stratégique de l'environnement ont-elles été appliquées dans la révision des politiques, programmes et plans qui pourraient avoir des impacts sur les zones humides ? {13.1}

☒ A=Oui

13.3 Dans votre pays, est-il juridiquement obligatoire de réaliser des Évaluations d'impact sur l'environnement pour les projets de développement (tels que de nouveaux bâtiments, de nouvelles routes, l'industrie extractive) dans des secteurs clés (tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture) qui pourraient toucher les zones humides ? {13.2}

☒ A=Oui

13.3 Information supplémentaire

>>> ☐ La mise en œuvre des grands travaux est toujours subordonnée à l'élaboration des EIES.

Section 3 - But 4 : Améliorer la mise en œuvre

Dans leur réponse à chacune de ces questions, les Parties contractantes sont encouragées à fournir des liens, des références/ à télécharger si possible des documents et pertinents.

[Référence : Objectifs de développement durable 1, 2, 6, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 17]

Objectif 15

Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention.

15.1 Votre pays a-t-il participé à la conception et à la mise en œuvre d'une Initiative régionale Ramsar ? {15.1}

☒ A=Oui

15.1 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez faire la liste des Initiatives régionales Ramsar auxquelles votre pays participe activement

>>> A la mise en œuvre des Initiatives régionales du Bassin du fleuve Niger « NIGERWET » et du bassin du fleuve Sénégal « SENEGALWET »

15.2 Votre pays a-t-il soutenu ou participé à la conception d'autres centres régionaux de formation et de recherche sur les zones humides (c.-à-d. couvrant plus d'un pays) ? {15.2}

☒ B=Non

Objectif 16

La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 21]

Un (ou des) plan(s) d'action pour la CESP zones humides a-t-il (ont-ils) été établi(s) ? {16.1}

Même si aucun plan de CESP n'a été élaboré, si des objectifs de CESP plus vastes ont été établis, veuillez l'indiquer dans la section Information supplémentaire ci-dessous

Please select only one per square.

a) au niveau national	☐ D=Prévu ☒ C=En progrès ☐ B=Non ☐ A=Oui
b) au niveau infranational	☒ D=Prévu ☐ C=En progrès ☐ B=Non ☐ A=Oui
c) au niveau du bassin versant	☒ D=Prévu ☐ C=En progrès ☐ B=Non ☐ A=Oui
d) au niveau local/du site	☐ D=Prévu ☐ C=En progrès ☐ B=Non ☒ A=Oui

16.1 Information supplémentaire

Si vous avez noté 'Oui' ou 'En progrès' face à l'une des catégories ci-dessus ou à toutes
 >>> ☐ les gestionnaires de sites ont leurs propres mécanismes de communication. Chaque évènement dans le milieu local constitue une opportunité.

16.3 La Partie contractante {16.3}

Please select only one per square.

a) veille-t-elle à la participation d'acteurs au processus décisionnel relatif à la planification et à la gestion des zones humides ?	☐ D=Prévu ☐ C=En partie ☐ B=Non ☒ A=Oui
b) fait-elle spécifiquement participer les acteurs locaux au choix de nouveaux Sites Ramsar et à la gestion de Sites Ramsar ?	☐ D=Prévu ☐ C=En partie ☐ B=Non ☒ A=Oui

16.3 Information supplémentaire

>>> > ☐ les communautés riveraines des sites participent à toutes les phases de réalisation des activités sur le site.

Des comités sont créés au niveau des villages pour ce faire.

16.4 Avez-vous un Comité national intersectoriel Ramsar/pour les zones humides opérationnel ? {16.4}

☒ A=Oui

16.4 Information supplémentaire

>>> > ☐ Comité national Ramsar

☐ Comités régionaux Ramsar

☐ Ces comités appuient et orientent le point focal national Ramsar par rapport à la mise en œuvre de la politique nationale des zones humides et de son plan d'actions, mais aussi des recommandations issues des COP Ramsar.

Les réunions des comités se tiennent au besoin. Les comités se composent des représentants des services techniques étatiques, des ONG nationales et internationales actives dans la gestion des zones humides, des organisations et associations.

16.5 Avez-vous un organe intersectoriel opérationnel équivalant à un Comité national Ramsar/ pour les zones humides ? {16.5}

☒ C=En partie

16.5 Information supplémentaire

>>> > ☐ Un Comité National pour la gestion des eaux est piloté par la Direction Nationale de l'Hydraulique

16.6 Y a-t-il d'autres mécanismes de communication en place (autre le comité national) pour l'échange de lignes directrices sur l'application de la Convention et d'autres informations, entre l'Autorité administrative et : [16.6]

Please select only one per square.

a) les administrateurs de Sites Ramsar	☐ D=Prévu ☐ C=En partie ☐ B=Non ☒ A=Oui
b) d'autres correspondant nationaux d'AME	☐ D=Prévu ☐ C=En partie ☐ B=Non ☒ A=Oui
c) d'autres ministères, départements et services	☐ D=Prévu ☐ C=En partie ☐ B=Non ☒ A=Oui

16.6 Information supplémentaire

>>> Il existe des cadres de concertation pour ce faire.

16.7 Des activités de la Journée mondiale des zones humides mettant en valeur la Convention sur les zones humides, sous l'égide du gouvernement ou d'ONG, ont-elles été organisées par votre pays depuis la COP14 ? {16.7}

☒ A=Oui

16.7 Information supplémentaire

>>> ☐ Le département de l'Environnement par le biais de la DGEF en collaboration avec Wetlands International célèbre chaque année la JMZH.

16.8 Des campagnes, programmes et projets ont-ils eu lieu dans votre pays pour sensibiliser à l'importance des zones humides pour les êtres humains et les espèces sauvages durant la Journée mondiale des zones humides, depuis la COP14 ? {16.8}

☒ A=Oui

16.8 Information supplémentaire

>>> ☐ Ces activités sont menées tout au long de l'année à travers programmes et projets et ONG partenaires

16.9 Des informations sur les zones humides et/ou les Sites Ramsar de votre pays et leur état ont-elles été rendues publiques (par exemple, dans des publications ou sur un site Web) ? {18.5}

☒ A=Oui

16.9 Information supplémentaire

>>> A travers les cadres de concertation aux niveaux local, régional et national.

Objectif 17

Des ressources financières et autres, issues de toutes les sources, sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du quatrième Plan stratégique de la Convention 2016-2024.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 19]

17.1 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement (« pays donateurs »)] Depuis la COP14, L'organisme a-t-il fourni un financement pour soutenir la gestion et la conservation des zones humides dans d'autres pays ? {17.3}

☒ B=Non

17.2 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement (« pays donateurs »)] Des mesures de sauvegarde et des évaluations environnementales ont-elles été inscrites dans l'élaboration de projets proposés par l'organisme ? {17.4}

☒ Z=Non applicable

17.3 [Pour les Parties contractantes ayant reçu une aide au développement] Depuis la COP14, votre pays a-t-il reçu un appui financier spécifiquement pour la conservation et la gestion des zones humides nationales ? {17.5}

Please select only one per square.

a) d'organismes d'aide au développement d'autres pays ?	☒ Z=Non applicable ☐ B=Non ☐ A=Oui
b) d'organismes d'aide au développement non nationaux ou multilatéraux ?	☒ Z=Non applicable ☐ B=Non ☐ A=Oui

17.4 Un appui financier du budget national a-t-il été fourni par votre pays pour faciliter l'application de la Convention sur les zones humides ? {17.6}

☒ B=Non

Objectif 18

La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux.

18.1 Les correspondants nationaux d'autres AME sont-ils invités à participer au Comité national Ramsar/pour les zones humides ? {18.1}

☒ A=Oui

18.1 Information supplémentaire

>>> > ☐ CDB, CMS, AEWA, CITES, CC NU pour la lutte contre la désertification

18.2 Des mécanismes sont-ils en place au niveau national pour la collaboration entre l'Autorité administrative Ramsar et les correspondants de l'ONU et d'autres organismes et institutions mondiaux et régionaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE-ONU, OIBT) ? {18.2}

☒ A=Oui

18.2 Information supplémentaire

>>> > ☐ à travers la conception et la mise en œuvre des projets et programmes

18.3 Depuis la COP14, Votre pays a-t-il reçu une aide d'un organisme ou de plusieurs organismes des Nations Unies ou d'autres organismes et institutions mondiaux et régionaux pour appliquer la Convention sur les zones humides ? {18.3}

a) PNUE	☐
b) FAO	☐
c) CEE-ONU	☐
d) CCNUCC	☐
e) Fonds pour l'environnement mondial	☐
f) PNUD	☐
g) UNESCO	☐
h) Organisation mondiale de la santé	☐
i) Organisation météorologique mondiale	☐
j) OIBT	☐
k) OIP de la Convention	☒

18.3 Information supplémentaire

Par exemple, décrire l'appui et indiquer le montant du financement.

>>> Wetlands International à travers ses appuis pour la réalisation de certaines activités

18.4 Votre pays a-t-il établi un(des) réseau(x) international(aux), tels que des accords de jumelage, pour le partage des connaissances et la formation pour les zones humides qui ont des caractéristiques en commun ? {18.4}

☒ A=Oui

18.4 Information supplémentaire

>>> > ☐ Observatoire du suivi de l'environnement (Programme d'appui GMES & Afrique), Intégration des résolutions de la Convention Ramsar dans le cadre de l'UEMOA, Initiatives Ramsar Nigerwet et Senegalwet. GDZHIAO

18.5 Tous les systèmes de zones humides transfrontières ont-ils été identifiés ? {18.6}

☒ A=Oui

18.5 Information supplémentaire

>>> > ☐ Plaine inondable du Sourou en partage avec le Burkina Faso ; le Haut Niger avec la Guinée, la Falémé avec le Sénégal, la Bagoé avec la Cote d'Ivoire, le fleuve Sénégal avec la Mauritanie et le Sénégal

18.6 Une gestion coopérative efficace est-elle en place pour des systèmes de zones humides partagés (par exemple, dans les bassins hydrographiques partagés et les zones côtières) ? {18.7}

☒ A=Oui

18.6 Information supplémentaire

>>> ☐ les Initiatives Régionales Ramsar Nigerwet et Senegalwet en progression.

18.7 Votre pays participe-t-il à des réseaux ou initiatives régionaux pour les espèces migratrices dépendant des zones humides ? {18.8}

☒ A=Oui

18.7 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer quels réseaux régionaux ou initiatives régionales

>>> AEWA

Objectif 19

Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 20]

19.1 Depuis la COP14, votre pays a-t-il réalisé une évaluation des besoins nationaux en vue de la planification du renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Plan stratégique de la Convention ? {19.1}

☒ A=Oui

19.1 Information supplémentaire

>>> les besoins de formation sont connus , mais C'est la recherche de financement qui donne peu de résultats

19.2 Votre pays ou votre institution appliquent-ils des stratégies de développement des capacités ou des mesures pour le Plan stratégique de la Convention ?

☒ A=Oui

19.3 Les questions de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides sont-elles intégrées dans les programmes pédagogiques officiels ? (Résolution XIV.11) ? {19.2}

☒ D=Prévu

19.3 Information supplémentaire

>>> > ☐ l'autorité Ramsar collabore avec la Chaire UNESCO au niveau de l'Université du Mali et l'Université Senghor d'Alexandrie pour l'encadrement des étudiants, des cours sont prévus au niveau de l'école forestière à Bamako

19.4 Information supplémentaire

>>> Des mesures ont été prises par le gouvernement du Mali selon le programme de l'école forestière, mais à cause des perturbations scolaires dus à la pandémie Covid 19 les cours n'ont pas été réalisés

19.5 Avez-vous (AA) utilisé vos Rapports nationaux Ramsar précédents pour le suivi de l'application de la Convention ? {19.4}

☒ A=Oui

